



INFORMATION AUX PORTEURS

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du FCP Stratégie Oblig 7/10 (FR0007438429) ci-après (le « FCP ») ; nous vous informons que le Prospectus et les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (ci-après les « DICl ») de votre SICAV seront modifiés.

I. Les raisons de l'opération

Legal & General Asset Management (France), la société de gestion de votre FCP, a décidé de modifier certaines limites de la politique d'investissement, afin de prendre en compte les changements de notation intervenus dans son univers d'investissement et son indice de référence. Nous attirons votre attention sur le fait que cet ajustement ne modifiera ni l'objectif, ni la stratégie de votre FCP.

Par ailleurs, nous saisissons cette occasion pour clarifier la rédaction du Prospectus de votre FCP.

Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

II. La nature des modifications

a) Modification des limites d'investissement

Actuellement les limites de la politique d'investissement de votre FCP sont les suivantes :

- Les titres de créance et instruments du marché monétaire en euro, à taux fixe ou à taux variable, d'une durée maximale de **trois mois** lors de l'acquisition, sont utilisés **à titre accessoire (10 %)** pour la gestion de la trésorerie du FCP. Le FCP peut investir sur des titres d'Etat dont la notation à long terme lors de l'acquisition est au moins **A par Standard & Poor's ou par Moody's**.

- Dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou de la gestion de sa trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à **10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM conformes à la directive, français ou européens**. Il n'est pas investi en parts ou actions d'OPCVM de droit français non conformes à la directive, notamment des OPCVM de fonds alternatifs, FCIMT, OPCVM investissant plus de 10 % en parts ou actions d'OPCVM, OPCVM nourriciers, OPCVM ARIA, OPCVM ARIAL, OPCVM contractuels ni en parts ou actions de fonds d'investissement.

Ces limites sont modifiées dans le DICl et le Prospectus de la manière suivante :

- Les titres de créance et instruments du marché monétaire en euro, à taux fixe ou à taux variable, d'une durée maximale de **six mois** lors de l'acquisition, sont utilisés **jusqu'à 100 % de l'actif net** pour réaliser l'objectif de gestion. Le FCP peut investir sur des titres d'Etat dont la notation à long terme lors de l'acquisition est au moins **BBB- par Standard & Poor's (ou Fitch) ou Baa3 par Moody's**.

- Dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou de la gestion de sa trésorerie, le FCP peut investir jusqu'à **20 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM conformes à la directive, français ou européens**. Il n'est pas investi en parts ou actions d'OPCVM de droit français non conformes à la directive, notamment des OPCVM de fonds alternatifs, FCIMT, OPCVM investissant plus de 10 % en parts ou actions d'OPCVM, OPCVM nourriciers, OPCVM ARIA, OPCVM ARIAL, OPCVM contractuels ni en parts ou actions de fonds d'investissement.

b) Corrections du Prospectus

Nous saisissons cette occasion pour clarifier et préciser certaines expressions du Prospectus, notamment ce qui concerne le risque de liquidité.

III. Les modifications entraînées par l'opération

Nous attirons votre attention sur le fait que ces rectifications et reformulations sont exclusivement de forme et que l'objectif, la stratégie et les risques de votre FCP ne seront pas modifiés.

- | | |
|---|-----|
| - Modification du profil rendement/risque : | NON |
| - Augmentation des frais : | NON |
| - Modification de l'objectif et de la stratégie : | NON |

III. Les dates clés

Cette modification aura lieu le 1^{er} janvier 2013.

Les DICl et Prospectus modifiés de votre FCP sont tenus à votre disposition au siège social ou sur le site internet (www.lgfrance.com) de Legal & General Asset Management (France). Les DICl et Prospectus seront adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de votre part auprès de Legal & General Asset Management (France).

Votre conseiller habituel reste à votre entière disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.